

## Retour de la gabelle et les chips

Il y a quelques jours le Premier ministre hongrois, Viktor Orbán, a eu ces mots que nous risquons fort, dans un avenir proche, de devoir longtemps méditer: «Ceux qui prennent des habitudes dangereuses pour leur santé doivent contribuer davantage à renflouer le système de santé du pays». Cette menace à peine voilée visait à justifier l'instauration dans son pays (à compter du 1<sup>er</sup> septembre) d'une taxe sur une série d'aliments contenant trop de sel ou de sucre: chips, noisettes, chocolats, biscuits sucrés, gâteaux préemballés, glaces, sodas, etc. Certaines sources officielles font valoir qu'un adulte sur deux souffrirait, en Hongrie, de surpoids ou d'obésité. La mesure devrait rapporter 74 millions d'euros aux finances publiques hongroises.

Moduler les cotisations de couverture maladie en fonction des habitudes, dangereuses ou pas, pour sa santé? L'affaire n'est pas véritablement nouvelle. C'est ce principe qui justifie les taxes souvent fort élevées sur les produits du tabac et les boissons alcooliques. Et force est de constater que le système fonctionne à merveille dès lors que les produits taxés sont précisément ceux qui sont de nature à induire une assuétude plus ou moins marquée. Plusieurs éléments d'actualité laissent penser que le spectre de la taxation étatique visant à renflouer le système et associée à des produits «dangereux pour la santé» ne va cesser de s'élargir dans le champ de l'alimentaire.

De ce point de vue, la Hongrie montre la voie; du moins tente-t-elle de le faire. Car en dépit (ou à cause) de la prévalence de l'obésité et du surpoids, la nouvelle «taxe sur les chips» fait l'objet de bien des controverses. Le système qui vient d'entrer en vigueur fait l'économie, contrairement à ce qui était envisagé à l'origine, de taxer les nombreux aliments traditionnels hongrois: saucisses, salamis, boudins et autres nombreuses variations sur la gamme infinie des lards. Et les décideurs économiques s'inquiètent aussi des répercussions économiques de la nouvelle mesure sanitaire. Informé de la nouvelle taxe, le propriétaire allemand de la société «Chio-chips» aurait renoncé à implanter en Hongrie sa nouvelle usine de pop-corn et de snacks. Le producteur hongrois «Hell Energy Drinks» (qui souhaite devenir le principal concurrent de «Red Bull») envisagerait de faire de même.

## sur les sucres



Et c'est un scénario voisin qui commence à prendre corps en France. C'est également le Premier ministre qui est monté en première ligne pour faire œuvre de pédagogie. Expliquant l'absolue nécessité dans laquelle est le pays de devoir réduire ses déficits publics, il a eu ces mots: «(...) il faut mener des politiques de santé publique, et on sait que le tabac, l'alcool et les boissons sucrées avec l'obésité sont à la source de dépenses de santé importantes. C'est normal de taxer l'alcool, le tabac, et les boissons dans lesquelles on rajoute du sucre». Une mesure à ces yeux d'autant plus normale que l'un des objectifs du gouvernement est de plafonner à 2,8% l'augmentation des dépenses de santé en 2012. Les pouvoirs publics français attendent ici un peu plus d'un milliard d'euros de recettes supplémentaires dès l'an prochain: 600 millions d'euros via le tabac, 340 millions sur les ventes d'«alcools forts» (les rhums étant ici étrangement épargnés) et 120 millions d'euros sur celles des boissons avec sucre ajouté.

Réunir, au nom de la santé publique et dans un même programme de taxation fiscale, le tabac, les boissons alcooliques et le sucre? C'est une forme de première. Et comment ne pas voir là un symptôme éclairant, celui de la volonté croissante des pouvoirs publics d'agir coûte que coûte sur les comportements alimentaires? On avait pris l'habitude en France de voir les autorités sanitaires agir de manière directe en incitant, par voie publicitaire, à la *consommation avec modération*, à *bouger son corps* et à l'absorption quotidienne de *cinq fruits et légumes*. Il va falloir apprendre à faire avec la taxation indirecte, les boissons sucrées prenant la suite de leurs cousines alcooliques et des cigarettes.

Officiellement, c'est au nom de la lutte

contre l'obésité que le gouvernement a décidé cette nouvelle taxation. Et d'avancer quelques chiffres. Entre 1997 et 2009, les Français ont grossi en moyenne de 3,1 kg alors que leur taille ne progressait dans le même temps que de 0,5 cm. Et la prévalence de l'obésité qui s'élevait à 8,5% en 1997 atteint désormais près de 15%, soit une progression de plus de 70% en douze ans. Mais nous savons tous que si les conséquences pathologiques de la consommation *chronique* de tabac et de la consommation *excessive* de boissons alcooliques ne sont pratiquement plus contestées (soit en France environ 60 000 décès prématurés par an), le lien de causalité entre consommation de soda et obésité est, lui, bien loin d'être démontré.

Rien n'interdit de penser que le gouvernement français expérimente ici une nouvelle politique. Il ne s'agirait plus (ou plus seulement) d'inciter les citoyens à suivre des règles de bonne conduite hygiéno-diététique. Il s'agirait, progressivement, de les contraindre économiquement à suivre ces mêmes règles. Xavier Bertrand, le ministre français de la Santé: «Je me suis battu pour qu'on puisse obtenir une différence entre les sodas qui sont particulièrement sucrés et ceux qu'on appelle les sodas light, c'est-à-dire sans sucre ajouté. Cela va permettre que tous ces produits sans sucre ajouté coûtent au final moins

cher que les autres et qu'on puisse adapter et changer son comportement».

Tout ceci n'est pas sans réveiller quelques parfums de gabelle.<sup>1</sup> On se souvient peut-être du principe général: le sel faisait l'objet d'un monopole royal. Il était entreposé dans des espaces hautement protégés où la population ne pouvait l'acquérir que taxé et sous de petits volumes. Mécanisme imparable: le sel fut longtemps le seul moyen de conserver les aliments. Composant nutritif indispensable (pour l'homme comme pour le bétail), il fut même utilisé comme monnaie d'échange, voire comme salaire (*salarium* ou «ration de sel»). En France, la gabelle représenta à une époque, somme toute pas si lointaine, près de 6% des revenus royaux. On compta aussi avec quelques sévères révoltes populaires.

S'émouvoir? S'indigner? Observons plutôt que le pouvoir de l'époque taxait le rare indispensable à la vie; et que celui d'aujourd'hui taxe l'abondance qui l'abrège.

Jean-Yves Nau  
jeanyves.nau@gmail.com

<sup>1</sup> Ce terme est issu de l'ancien provençal *gabala*, emprunté à l'arabe *kabala* («taxe»). Avant de se centrer sur le sel, la gabelle désignait un impôt indirect, prélevé notamment sur des articles de la production industrielle ou agricole durant le Moyen Âge et l'Ancien Régime (gabelle des vins, des draps, du blé).